



N° DEL24_062

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 20 septembre 2024

Le jeudi 26 septembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Jimmy JOUHANET donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Nassira BENOUARI donne procuration à Miloud GOUAL, Atika LHOUM donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Toufik LAADJAL donne procuration à Ruffin KAPELA

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Sébastien CÉLERIN

Objet : Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du programme 2024/2025 d'intégration des réseaux dans l'environnement pour le boulevard Victor Bordier entre la rue de Beauchamp et le rond-point Victor Bordier, la rue du Général de Gaulle entre le boulevard Victor Bordier et la rue des Duchesnes, l'avenue des Clairs Chênes, l'allée Corot, l'avenue des Fauvettes entre la rue de la République et l'allée Watteau et l'allée Watteau entre la rue des Fauvettes et la rue des 24 Arpents

La Commune de Montigny-lès-Cormeilles s'inscrit dans une démarche de requalification du boulevard Victor Bordier et de la première phase du quartier Paul Bert dans l'objectif d'améliorer la sécurité des piétons et limiter la vitesse des automobilistes. L'enfouissement des réseaux sera intégré aux travaux.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) propose de participer financièrement aux travaux projetés par les communes dans la perspective de la programmation 2024/2025 des travaux afférents à l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques et téléphoniques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de requalification susmentionné,
- d'approuver le dossier justificatif de demande de subvention,
- de solliciter le concours financier du SDEVO,
- de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels et économiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, y compris toute convention ou tout avenant le cas échéant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission travaux du 18 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission des finances du 19 septembre 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux d'enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques du boulevard Victor Bordier (entre la rue de Beauchamp et le rond-point Victor Bordier), de la rue du Général de Gaulle (entre le boulevard Victor Bordier et la rue des Duchesnes), de l'avenue des Clairs Chênes, de l'allée Corot, de l'avenue des Fauvettes (entre la rue de la République et l'allée Watteau) et de l'allée Watteau (entre la rue des Fauvettes et la rue des 24 Arpents),

Considérant qu'il convient de formuler une demande de financement auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) – ayant son siège social Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du Parc, 95000 Cergy -. représenté par son Président, M. Daniel DESSE,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de requalification susmentionné,

APPROUVE le dossier justificatif de demande de subvention,

DÉCIDE de solliciter le concours financier du Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) – ayant son siège social Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du Parc, 95000 Cergy -. représenté par son Président, M. Daniel DESSE, dans le cadre des aides apportées aux communes pour le financement des travaux liés à l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques et téléphoniques dans le cadre de la programmation 2025,

DÉCIDE de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels et économiques,

DÉCIDE de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour diligenter les démarches en vue d'obtenir le financement et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération y compris toute convention ou tout avenant le cas échéant.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication sur le site internet de la Commune

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 30/09/2024

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 30 septembre 2024